ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 33019

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'élevage du cheval de trait en Europe. Reconnu comme agricole par la France en juillet 2004, l'élevage du cheval de trait ne peut prétendre à aucun soutien européen, alors que la filière participe à l'entretien du paysage national et à l'animation rurale. C'est pourquoi la Fédération France trait demande de faire intégrer l'élevage du cheval de trait dans le paysage de la politique agricole commune, afin d'accéder à un soutien de l'Europe. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la suite qu'il entendra réserver à cette demande.

Texte de la réponse

L'insertion de la production du cheval de trait dans la politique agricole de l'Union européenne est d'actualité. Une telle mesure permettrait de répondre aux préoccupations des professionnels de cette filière. Par ailleurs, un travail est actuellement conduit en concertation avec les organisations professionnelles et plus particulièrement France Trait afin de concevoir et définir les modalités de cette mesure. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, l'objectif est de réorienter les aides du 1er pilier au profit des systèmes de production durables. Les productions animales à l'herbe sont une des premières priorités. Dans les projets de règlements actuellement en discussion, la Commission a ouvert aux États-membres la possibilité de réorienter les soutiens sous des conditions à définir pour certains territoires ou certaines pratiques. À ce stade, deux voies sont envisagées : d'une part l'utilisation de l'article 68 en vue d'une aide spécifique à certaines productions, d'autre part une nouvelle répartition des soutiens découplés. Ces dispositifs restent encore à négocier dans leurs modalités. La priorité pour les prochaines semaines sera d'obtenir des mécanismes communautaires qui nous permettront ensuite de mettre en place un véritable soutien à ces filières animales. Le calendrier est désormais serré. L'ambition de la présidence française est de parvenir à un accord politique pour le conseil des ministres de l'agriculture du 19 novembre 2008 nous appartiendra ensuite d'arrêter les dispositifs en France. Ils seront notifiés à la commission avant le 1er août 2009 pour une application en 2010.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Morisset
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33019
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8913
Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10670